



Le contrat de maintenance

<< Comfort plus...>>

Votre installation de chauffage nécessite également un service régulier



ENERGY
FLEX



Une vérification régulière en vaut la peine

Sincèrement, quand est-ce que l'on se préoccupe du chauffage? Oui, vous savez bien: lorsqu'il ne fonctionne plus! À ce moment-là, c'est généralement trop tard, un technicien doit intervenir. Cela coûte du temps et de l'argent. Assurez votre tranquillité en faisant effectuer un entretien régulier par l'équipe de maintenance CTC Giersch. Les avantages sont évidents.



Une durée de vie prolongée et des prestations de garantie étendues évitent des frais

Les installations de chauffage CTC Giersch sont par nature extrêmement fiables et durables. Régulièrement entretenue, l'installation de chauffage rempli jour après jour sa tâche jusqu'à un âge élevé et les prestations de garanties peuvent être obtenues pendant une durée atteignant 11 années. Vous êtes ainsi à l'abri des dépenses supplémentaires imprévues pour votre système de chauffage.



Une faible consommation d'énergie ménageant l'environnement et votre porte-monnaie

Les installations de chauffage périodiquement entretenues sont performantes et fonctionnent toujours avec un rendement maximal. Il n'y a pas de gaspillage d'énergie comme c'est le cas avec des installations de chauffage mal ou pas entretenues. Payer moins pour le chauffage ? Une simple question de maintenance.

Prestations contractuelles et types de maintenance

	TYPE A <small>1*</small>	TYPE B	TYPE C
Maintenance producteur de chaleur	✓	✓	✓
Maintenance producteur de chaleur Régulation	✓	✓	✓
Dépannage pendant les heures de bureau	✓	✓	✓
Dépannage d'urgence 24 h, 365 jours	✓	✓	
Pièces d'usure et de rechange jusqu'à CHF 1'000.- par an	✓		

^{1*} Le contrat type A est uniquement prévu pour des chaudières à mazout et à gaz, resp. brûleurs et pompes à chaleur. Le contrat type A comprend une « assurance matériel d'une durée maximale de 11 ans » lequel est automatiquement converti en « type B » à son échéance (à compter de la date de mise en service).
En cas de chaudières tierces avec brûleurs CTC Giersch AG, les travaux de maintenance contractuels s'appliquent uniquement au brûleur.

Prestations particulières incluses

Lors de la conclusion d'un contrat de maintenance, la taxe administrative pour le contrôle obligatoire tous les 2 ans des installations de chauffage au mazout et gaz (FEUKO) effectué avec la maintenance, est incluse au prix supplémentaire réduit de CHF 48.-. (Uniquement valable pour les communes autorisant les entreprises tierces à effectuer les contrôles de combustion).

Lors de la conclusion d'un contrat de maintenance pour pompes à chaleur, le contrôle du circuit frigorigène interne est inclus.

Lors de la conclusion d'un contrat de maintenance pour installations solaires, le remplissage complémentaire du mélange de glycol est compris jusqu'à 5 litres.

Une maintenance régulière

augmente la sécurité de fonctionnement de votre installation de chauffage. Consommer moins d'énergie diminue les coûts et vous contribuez de surcroît à ménager notre environnement. En outre, par la maintenance périodique de votre installation de chauffage, vous pouvez obtenir une prolongation de la garantie de 8 ans au maximum.

Le dépannage

Pour tout dépannage de votre installation de chauffage durant les heures d'ouverture, nous garantissons une intervention efficace.

Pour le type A, toutes les pièces de rechange jusqu'à CHF 1'000.- par année sont incluses dans le contrat de maintenance.

Vue d'ensemble du contrat de maintenance

	TYPE A	TYPE B	TYPE C
 Mazout			
 Gaz			
 Pompe à chaleur			
 Bois		sur demande	sur demande
 Solaire	sur demande		

Un intervalle de maintenance d'une année est déterminé pour tous les producteurs de chaleur, sauf convention contraire.



Le service d'urgence

est à votre disposition 24 h pendant 365 jours/an. Nous réparons votre installation de chauffage également en dehors des heures d'ouvertures habituelles – une sécurité supplémentaire pour vous durant toute l'année et 24 heures sur 24.



L'assurance matériel (Type A -> Prolongation de garantie)

vous évite les factures de matériel inattendues résultant de dérangements survenant à votre installation de chauffage. Pour une prolongation de garantie avec assurance matériel, l'abonnement doit être souscrit avant le début de la 2e année de fonctionnement. Tous les coûts de matériel sont, pour une durée maximale de 11 ans à compter de la date de mise en service, couverts jusqu'à un montant maximal de CHF 1000.- par année. Les coûts de matériel non utilisés pendant une année ne peuvent pas être reportés sur les années suivantes.

Remarque: concernant les prestations contenues dans le contrat de maintenance, les stipulations des «Conditions générales du contrat de maintenance» ainsi que celles de nos «Conditions générales de vente» sont déterminantes.

CTC Giersch AG, un partenaire fiable



CTC Giersch AG est non seulement synonyme de longévité en matière de produits de chauffage, mais également de prestations de service remarquables. Nous serions heureux de mettre nos compétences à votre disposition avec nos différentes variantes de prestations de service visant un entretien régulier de votre installation de chauffage. Le contrat de maintenance vous offre en premier lieu une sécurité et vous épargne des surprises désagréables. Notre service d'intervention comprend plus de 30 collaborateurs et plus de 10 partenaires sur l'ensemble du territoire suisse. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous souhaiter la bienvenue en tant que nouveau client de CTC Giersch.

CTC GIERSCH AG

Une entreprise suisse renommée

Plus de 150.000 installations de chauffage dans toute la Suisse

Service de livraison sous 24 heures dans toute la Suisse

CTC GIERSCH est synonyme d'une durée de vie et d'une fiabilité au-dessus de la moyenne

Le stock de pièces de rechange CTC Giersch offre de nombreuses années de sécurité d'approvisionnement.

Le service clients

Service complet pour les pompes à chaleur, les brûleurs, les travaux de régulation et sur les chaudières

L'interlocuteur pour toutes les installations de chauffage

Serviette d'astreinte 24 heures sur 24

Abonnements de service sur-mesure pour chaque installation

Service commercial

Tél. 0848 838 838

Service clients

Tél. 0848 848 852

Horaires d'ouverture

Lundi - Vendredi 07.30 - 12.00, 13.00 - 17.00 horloge



www.ctc-giersch.ch dispo@ctc-giersch.ch

Furtbachstrasse 16/18, CH-8107 Buchs, Schweiz

